

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 2 juin 2025

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**22**

**IV – URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**2025 – 37 (11) : Labélisation bas-carbone – Jardin du Wasserloch**

Rapport au Conseil Municipal :

Le projet du « Jardin du Wasserloch » de la commune d'Oberhausbergen a pour vocation principale de préserver le cœur de ville d'une densification trop forte et d'offrir un espace de vie agréable aux habitants. Lors d'une série d'ateliers de concertation organisée fin 2022 par la commune, les habitants d'Oberhausbergen ont exprimé leur souhait d'un espace de nature, qui préserve la biodiversité en ville, végétalisé, mais aussi avec des zones ouvertes.

C'est ainsi que le conseil municipal a décidé d'acheter les deux terrains attenants à un projet immobilier de 125 logements en septembre 2023, afin de sanctuariser la zone de loisirs, le stade de foot et de créer un futur parc communal.

Le projet d'aménagement a été conçu par les agents des espaces verts de la commune, et la parcelle accueillera des essences de haute tige adaptées au climat local.

La commune d'Oberhausbergen a souhaité entamer une démarche de labélisation Bas-Carbone du Jardin Wasserloch, démarche accompagnée par l'Agence du Climat.

Le Label bas-carbone est un cadre de certification climatique volontaire en France, élaboré par le ministère de la Transition Écologique avec la collaboration de nombreux partenaires comme le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'ADEME. Rigoureux et transparent, ce label permet de contribuer aux engagements climat de la France en facilitant le financement de projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre via le mécanisme de la contribution carbone locale. Le dispositif consiste à certifier des projets innovants de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans plusieurs secteurs (forêts, agriculture, bâtiment) et de les valoriser économiquement.

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/06/2025

Application agréée E.leg@te.com

Les projets certifiés Label bas-carbone pourront être accompagnés financièrement par les entreprises, collectivités locales ou particuliers qui souhaitent compenser leurs émissions de CO2 grâce à des « crédits carbone », non cessibles et non échangeables.

Pour ce faire, il est nécessaire de formaliser cet engagement à travers la signature d'une convention et d'une lettre d'engagement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le budget de l'exercice 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission Environnement Transition Ecologique Santé du 7 mai 2025 ;

**Vu** le rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- DÉCIDE**

- D'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses permettant la plantation des arbres sur les parcelles concernées par le projet de labélisation ;
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la signature des documents d'Engagement et de Mandat à l'Agence du Climat ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette labélisation.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLEF

REÇU EN PREFECTURE

le 05/06/2025

Application agréée F.legalite.com

99\_DE-067-216703409-2025.06.02-CM2.025\_06\_0